



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E114426

VALABLE JUSQU'AU 01/09/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAVERNE

Siret : 533 267 191 00021

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4032119-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5073345304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5073345304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ICF 67

4B, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
67570 ROTHAU

Téléphone : 01 14 72 15 57

Portable : 06 14 72 15 57

Site Internet : icfisolation.fr

E-mail : icf.67@live.fr

Responsabilité légale :

CEYLAN AHMET CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                       | 04/05/2023           |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 19/05/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus   | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas  | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG  
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE  
15 RUE JACOBI-NETTER  
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.